

Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Centre commercial Nova
Commune de Paita

CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1

Août 2021

Dossier au titre du code de l'environnement de la province Sud

SARL NOVA

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

Titre : Dossier de déclaration ICPE –Centre commercial NOVA

Demandeur : SARL NOVA

Destinataire(s) : DDDT (3 exemplaires imprimés et 1 numérique pour l'administration, 1 exemplaire papier et 1 numérique pour le client)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev1	26/08/2021	ML.HNACEMA	C.DELORME	C.DELORME	S.TRUFFIER-BLANC	DIMENC
Rev0	04/03/2021	ML.HNACEMA	C.DELORME	C.DELORME	S.TRUFFIER-BLANC	Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Païta – SARL NOVA	

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE DECLARATION	4
ANNEXE I RIDET DE LA SOCIÉTÉ.....	5
ANNEXE II KBIS DE LA SOCIÉTÉ	6
ANNEXE III PLAN DE SITUATION.....	7
ANNEXE IV PLAN ORIENTÉ – PÉRIMETRE DES 100M	8
ANNEXE V PLANS DE DISTRIBUTION RDC ET R+1	9
ANNEXE VI PLAN GROUPE ELECTROGÈNE AVEC LOCALISATION DE LA CUVE DE GAZ ET DE LA CUVE DE GASOIL	10
ANNEXE VII CARACTÉRISTIQUES DE LA STATION D'ÉPURATION ET NOTE TECHNIQUE VRD.....	11
ANNEXE VIII CONTRAT TYPE D'ENTRETIEN DE LA STEP	12

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

FORMULAIRE DE DECLARATION

Imprimer

Réinitialiser

Réf : F15024.03

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre
récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : ____/____/____

Déclaration jugée : ☐ Complète ☐ Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : CENTRE COMMERCIAL NOVA (COMMUNE DE PAITA)

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : PAITA

* Zone PUD : -

* N° rue / N° lot et nom lotissement : Morcellement Etablissement Martin / Lot n°29

* Références cadastrales : 437229-8401

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 437740

Y : 229393

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

☐ Vous êtes un particulier

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

☒ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : SARL NOVA

Dénomination commerciale : Centre commercial NOVA

* Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

* Adresse du siège social : 20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds Centre Ville 98818 Nouméa

* ☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA : 0 861 039.001

☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur

* Nom de famille : TRUFFIER-BLANC Nom de naissance : TRUFFIER-BLANC

* Prénom(s) : Sébastien

* Nationalité : Française

* Qualité du signataire : _____

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur

* Nom de famille : FABRE Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : Sébastien

* Fonction : Directeur Projets Hypers/Centres Commerciaux Anse Uare/Paita

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : 20 rue Jean-Baptiste Dezarnaulds

Complément d'adresse : Centre Ville 98818 Nouméa

Boîte postale : _____ * Commune : Nouméa

* Code postal et libellé : _____ * Pays : Nouvelle-Calédonie

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 230295

* Courriel : s.truffier-blanc@figesbal.nc Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : 20 rue Jean-Baptiste Dezarnaulds

Complément d'adresse : Centre Ville 98818 Nouméa

Boîte postale : _____ * Commune : Nouméa

* Code postal et libellé : _____ * Pays : Nouvelle-Calédonie

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 232999

* Courriel : s.fabre@figesbal.nc Fax : _____

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc

*** ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement D : régime de déclaration NC : activité non classée
Stockage de 4,9 t de butane	1412 - Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de -).	D
Station d'épuration à biodisques 288 EqH	2753 - Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées.	D
*Cuve de gasoil (5000 L) *Quantité de produits entrants (460 kg/j)	*1432 - Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de -). *2221 - Préparation ou conservation de produit d'origine animale.	NC
*Groupe électrogène de 500 kVA soit 400 kW *Réfrigération chambre froide 270 kW	*2910 - Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. *2920 - Réfrigération ou compression (installations de -).	NC

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
2. Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante s.truffier-blanc@figesbal.nc

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

☒ Oui ☐ Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 26/02/2021

* Signature du déclarant :

Insérer une signature



Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

Envoyer

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique

Colonne
réservée à
l'administration

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE I RIDET DE LA SOCIÉTÉ

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET A la date du lundi 1 mars 2021

NOVA
20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds
Centre Ville
98800 Nouméa

Situation de l'entreprise Immatriculée au Ridet le 31/07/2007

Numéro RID 0 861 039

Désignation NOVA

Sigle, Nom commercial

Forme juridique SARL

Situation de l'établissement Immatriculé le 31/07/2007, déclaré actif au 09/05/2007

Numéro RIDET 0 861 039.001

Enseigne

Adresse 20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds
Centre Ville
Nouméa

Activité principale exercée (APE) Administration et gestion locative de biens immobiliers

Code APE **68.32A** *Administration d'immeubles et autres biens immobiliers*

Activités secondaires éventuelles

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.

En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE II KBIS DE LA SOCIÉTÉ

N° de gestion 2007B00485

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 19 mai 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	861 039 R.C.S. Nouméa
<i>Date d'immatriculation</i>	01/08/2007
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	NOVA
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	1 000 000,00 Franc CFP
<i>- Mention n° 274 du 23/01/2017</i>	Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 01/01/2017
<i>Adresse du siège</i>	20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds 98800 Nouméa
<i>Activités principales</i>	La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement, ainsi que l'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 31/07/2106
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	TRUFFIER-BLANC Sébastien
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/09/1968 à OULLINS (69)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	370 chemin des chèvres 42330 Saint-Bonnet-les-Oules

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds 98800 Nouméa
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Administration et gestion locatives de biens immobiliers
<i>Date de commencement d'activité</i>	09/05/2007
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

<i>- Mention</i>	La société n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire.
------------------	---

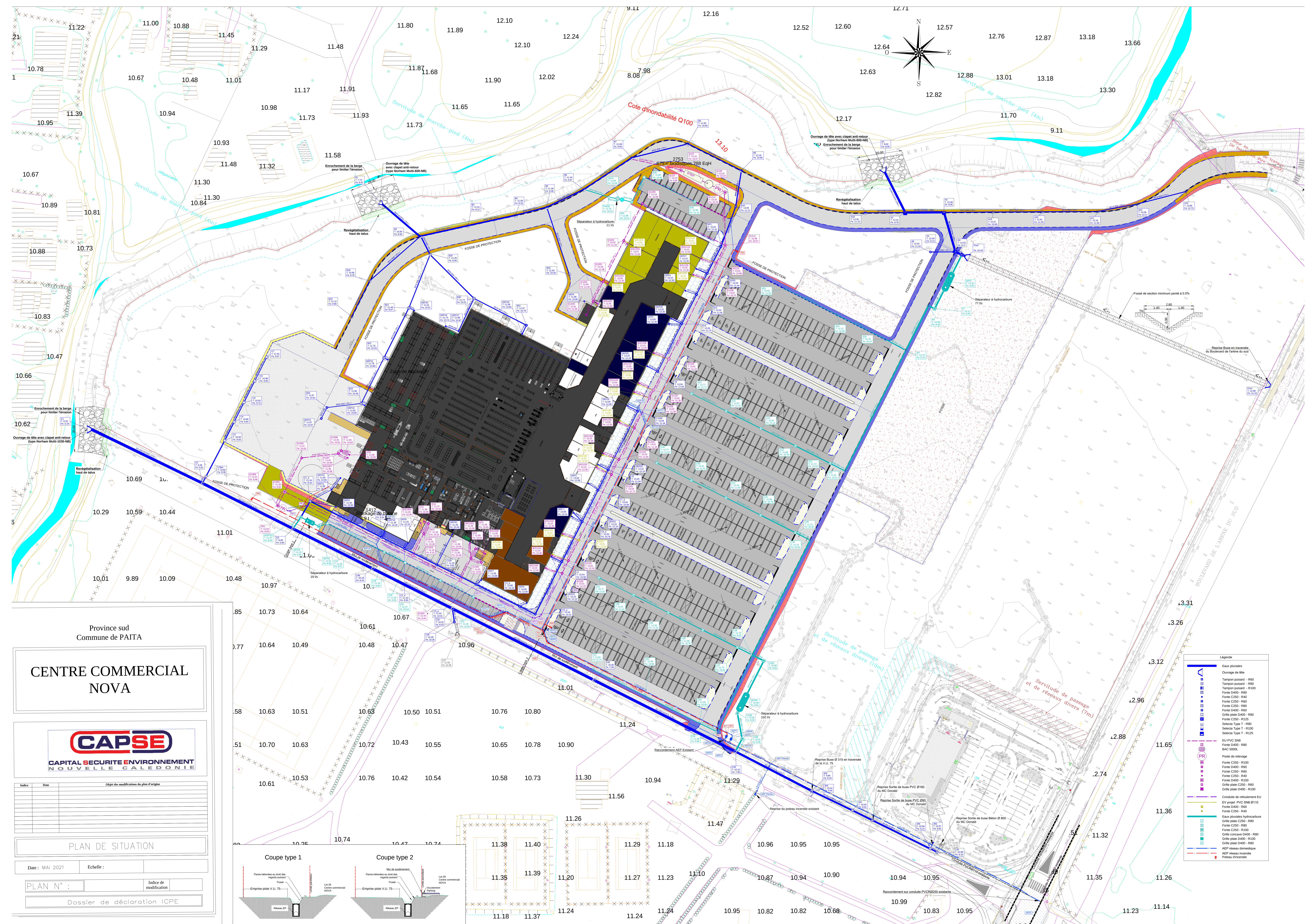
Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE III PLAN DE SITUATION



Province sud
Commune de PAITA

CENTRE COMMERCIAL
NOVA

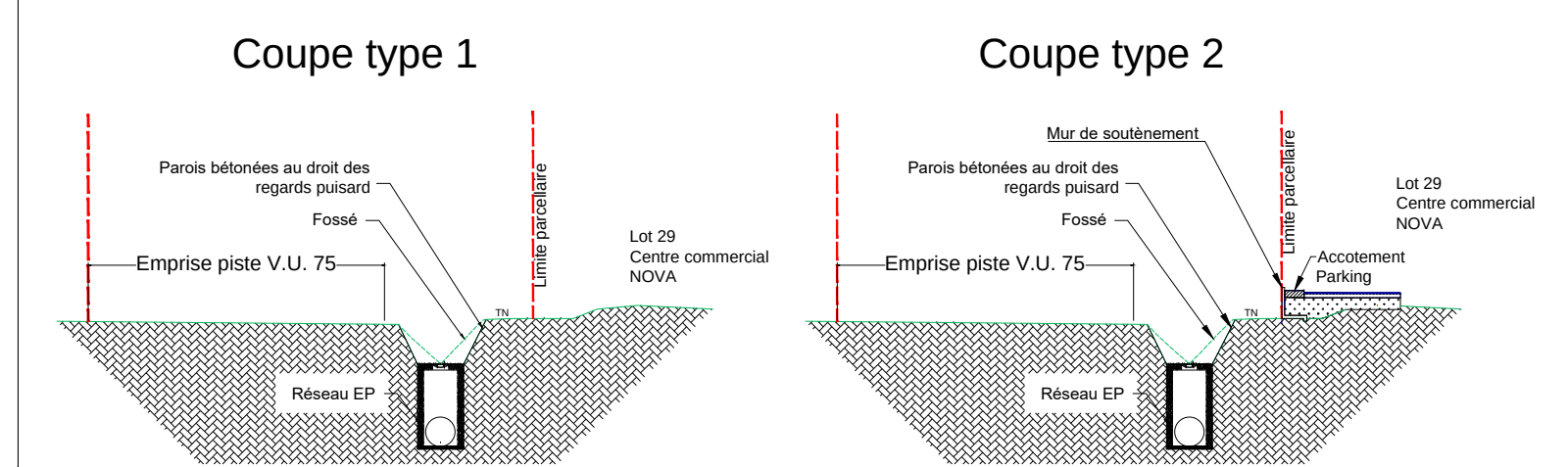
[illegible]

PLAN DE SITUATION

Date : MAI 2021	Echelle :
-----------------	-----------

PLAN N° :	Indice de modification
-----------	------------------------

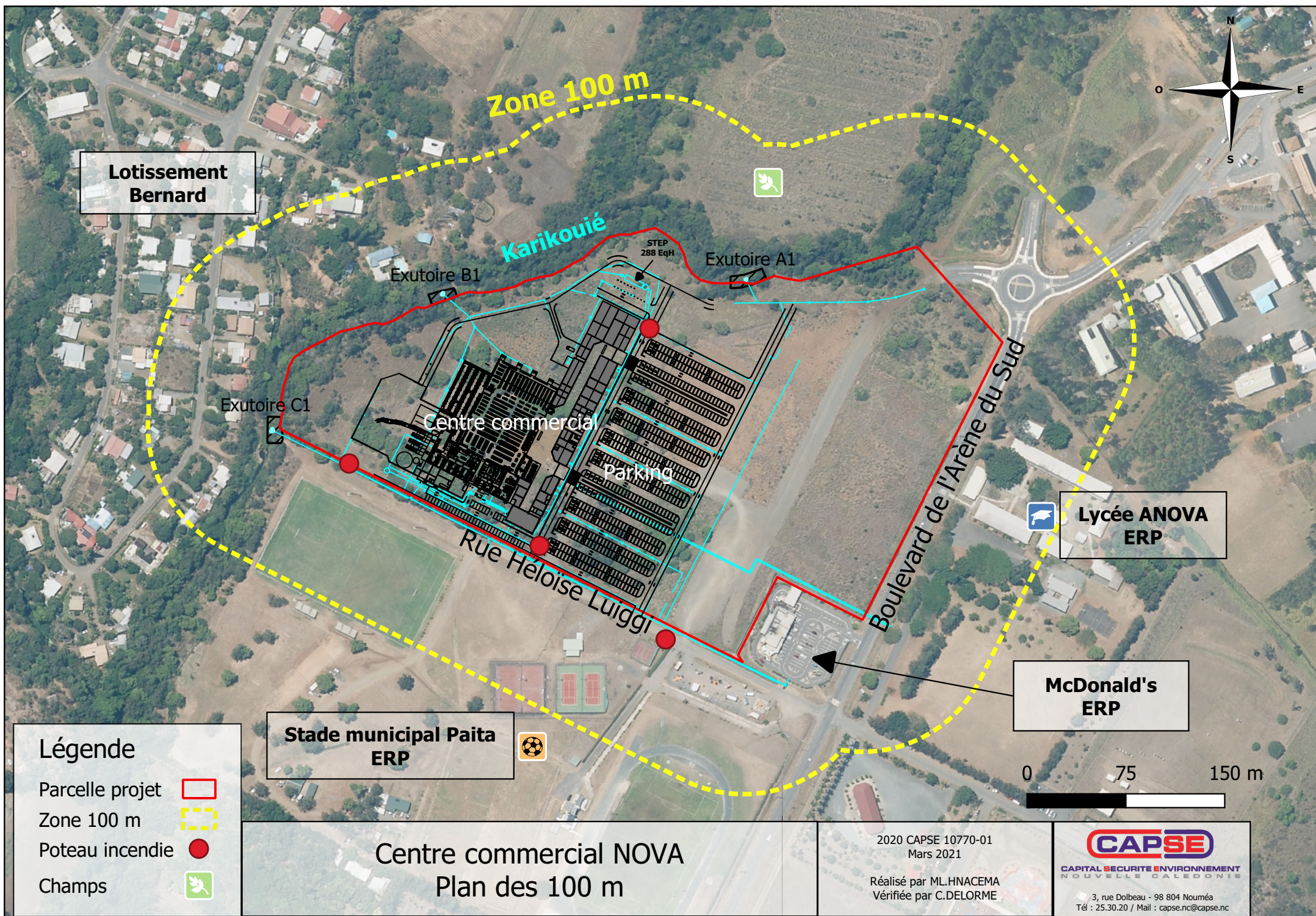
Dossier de déclaration ICPE



	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE IV

PLAN ORIENTÉ – PÉRIMETRE DES 100M



	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE V

PLANS DE DISTRIBUTION RDC ET R+1

CENTRE COMMERCIAL
NOVA

ARCHITECTE

ARCHITECTE :
COURTOT NICOLAS
ARCHITECTURE sarl
BP 18 392 - 98 857 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie
Tel : (+687) 23 69 04
Fax : (+687) 28 69 04
Email : direction.ncal@lagon.nc

Image collée #2 849797DC.png
Image collée #2 1AEF5B5D.png
Image collée #6 C9AF0044.png

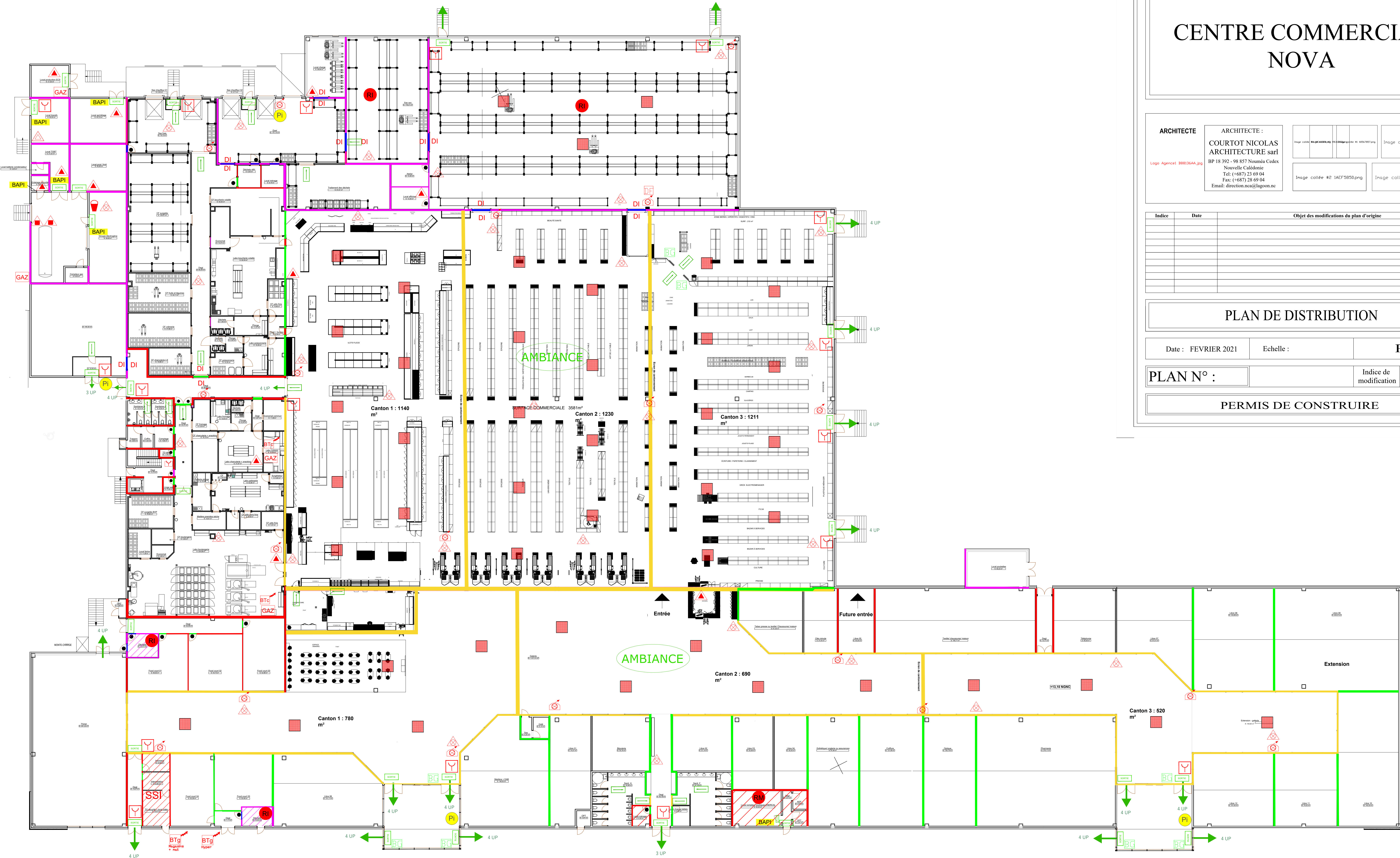
Indice	Date	Objet des modifications du plan d'origine

PLAN DE DISTRIBUTION

Date : FEVRIER 2021 Echelle : PC

PLAN N° : Indice de modification

PERMIS DE CONSTRUIRE



LEGENDE

- BTg Coupure de l'alimentation électrique de l'établissement
- BTg Coupure de l'alimentation électrique
- Extincteur à eau pulvérisée 6L avec additif
- Extincteur à CO2 2 kg
- Extincteur à CO2 5 kg
- Extincteur à poudre ABC 6 kg
- Robinet d'Incendie Armée
- 100 l de sable avec pelle

SSI Systeme de sécurité incendie

- Boitier de déclenchement manuel d'alarme
- Plan d'intervention
- Consigne personnel
- Local à Risques Moyens
- Local à Risques Importants
- Mur CF 2h
- Mur CF 1h
- Mur CF 1/2h
- Dispositif de coupe d'urgence

- BAES de sortie
- BAES unidirectionnel
- BAES multidirectionnel
- Zone devant être couverte par de l'éclairage d'ambiance
- Bloc Autonome
- Portable d'Intervention
- Dispositif de fermeture automatique de la porte
- Détecteur Automatique Incendie
- Exutoire de fumée

- BG Bris de glace (portes automatiques)
- Porte PF 1/4h
- Porte CF 1h
- Porte CF 1/2h
- Porte PF 1/2h
- Ecran de cantonnement
- Plancher haut CF 1 h00
- Plancher haut CF 2 h00

Projet NOVA

Rez de chaussée

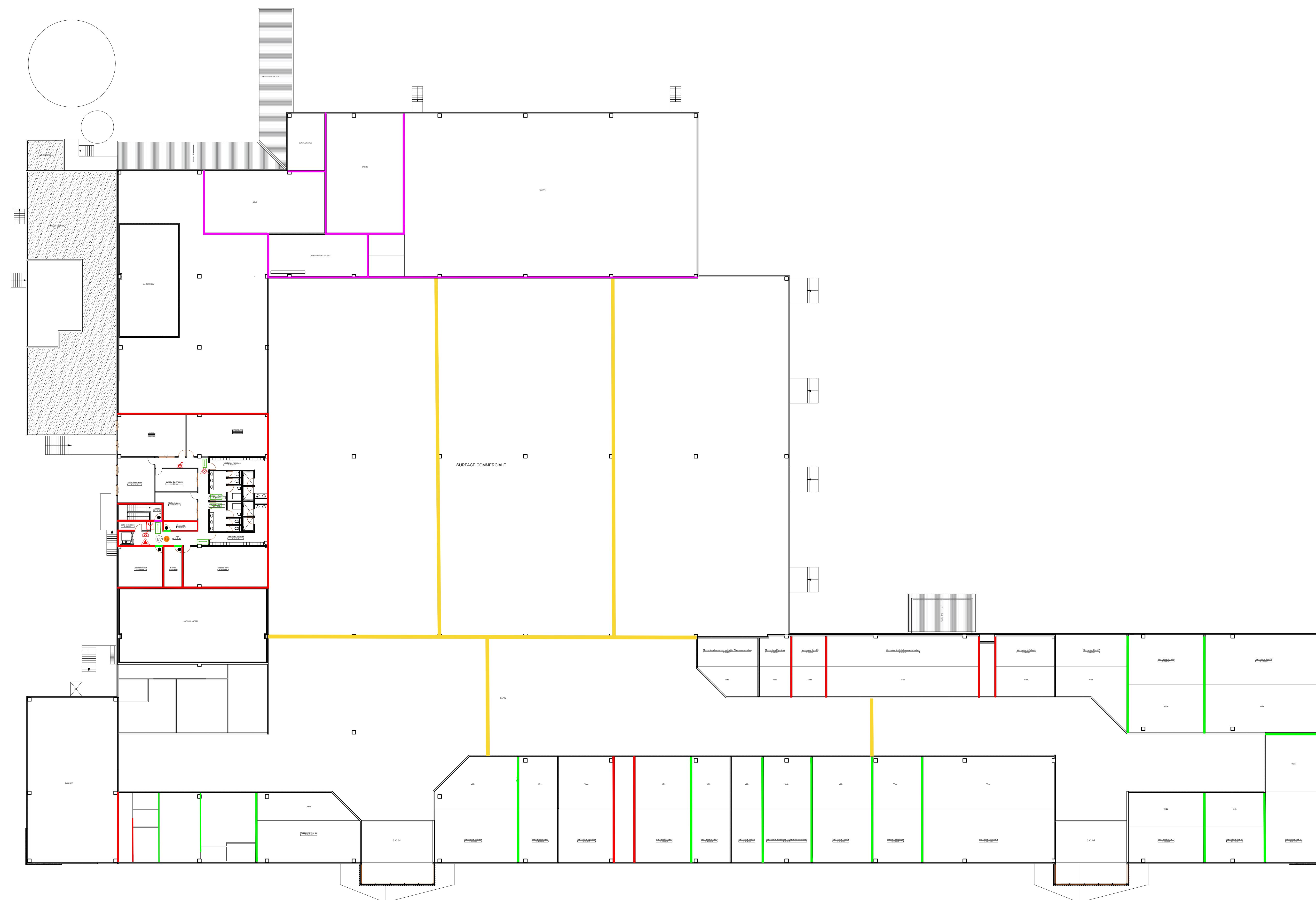
PLAN DE SECURITE

ind	date	dessiné par	Vérifié par	modifications
00	12/02/2021	E.CASSIN	C.DEORME	Création plan de sécurité

N° : 2020 CAPSE 10770-01

Echelle : 1/100 Phase PC





LEGENDE

- Extincteur à eau pulvérisée 6L avec additif
- Extincteur à CO2 2kg
- Boitier de déclenchement manuel d'alarme
- Plan d'evacuation
- Consigne personnel

- BAES unidirectionnel
- Dispositif de fermeture automatique de la porte
- Porte CF 1/2h
- Ecran de cantonnement
- Mur CF 1h
- Mur CF 2h

Projet NOVA

R +1

PLAN DE SECURITE

ind	date	déssiné par	Vérifié par	modifications
00	12/02/2021	E.CASSIN	C.DELORME	Création plan de sécurité

N° : 2020 CAPSE 10770-01		 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE 16, RUE GALLIENI 98 800 NOUMEA TEL : 59.30.20 E-MAIL : CAPSE.NG@CAPSE.NG
Echelle	Phase PC	
1/100		

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE VI

PLAN GROUPE ELECTROGÈNE AVEC LOCALISATION DE LA CUVE DE GAZ ET DE LA CUVE DE GASOIL

Nouvelle Calédonie
Province sud
Commune de PAITA

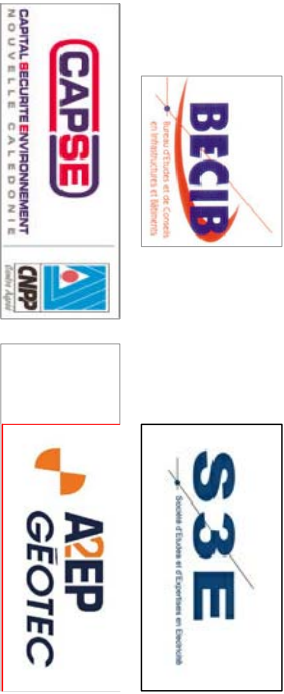
CENTRE COMMERCIAL NOVA

ARCHITECTE



COURTOT NICOLAS
ARCHITECTURE sarl
BP 18 392 - 98 857 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie
Tel: (+687) 23 69 04
Fax: (+687) 28 69 04
Email: direction.nca@lagoom.nc

ARCHITECTE :

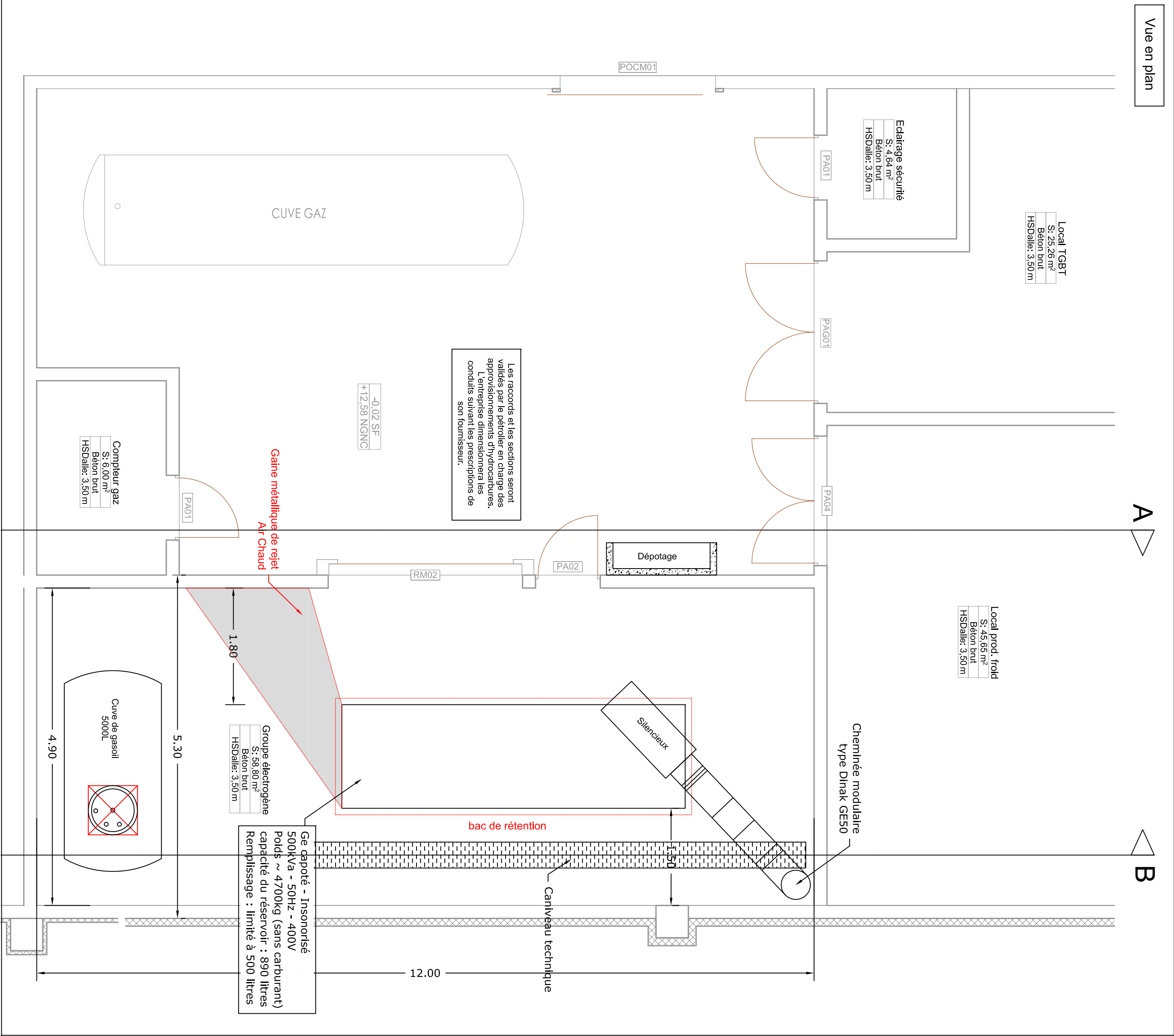


Indice	Date	Etablissement	Objet des modifications du plan d'origine
A	01/12/20		

PLAN GROUPE ELECTROGENE

Date : FEVRIER 2021	Echelle : 1/150	PC
PLAN N° : GE 01		Indice de modification A

PERMIS DE CONSTRUIRE

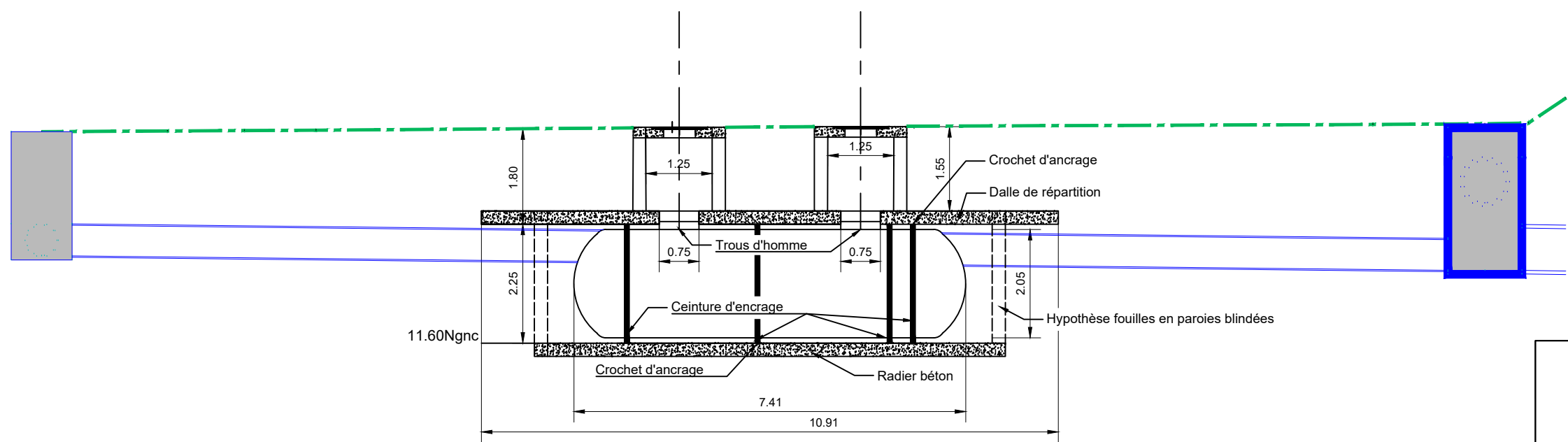


 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Païta – SARL NOVA	

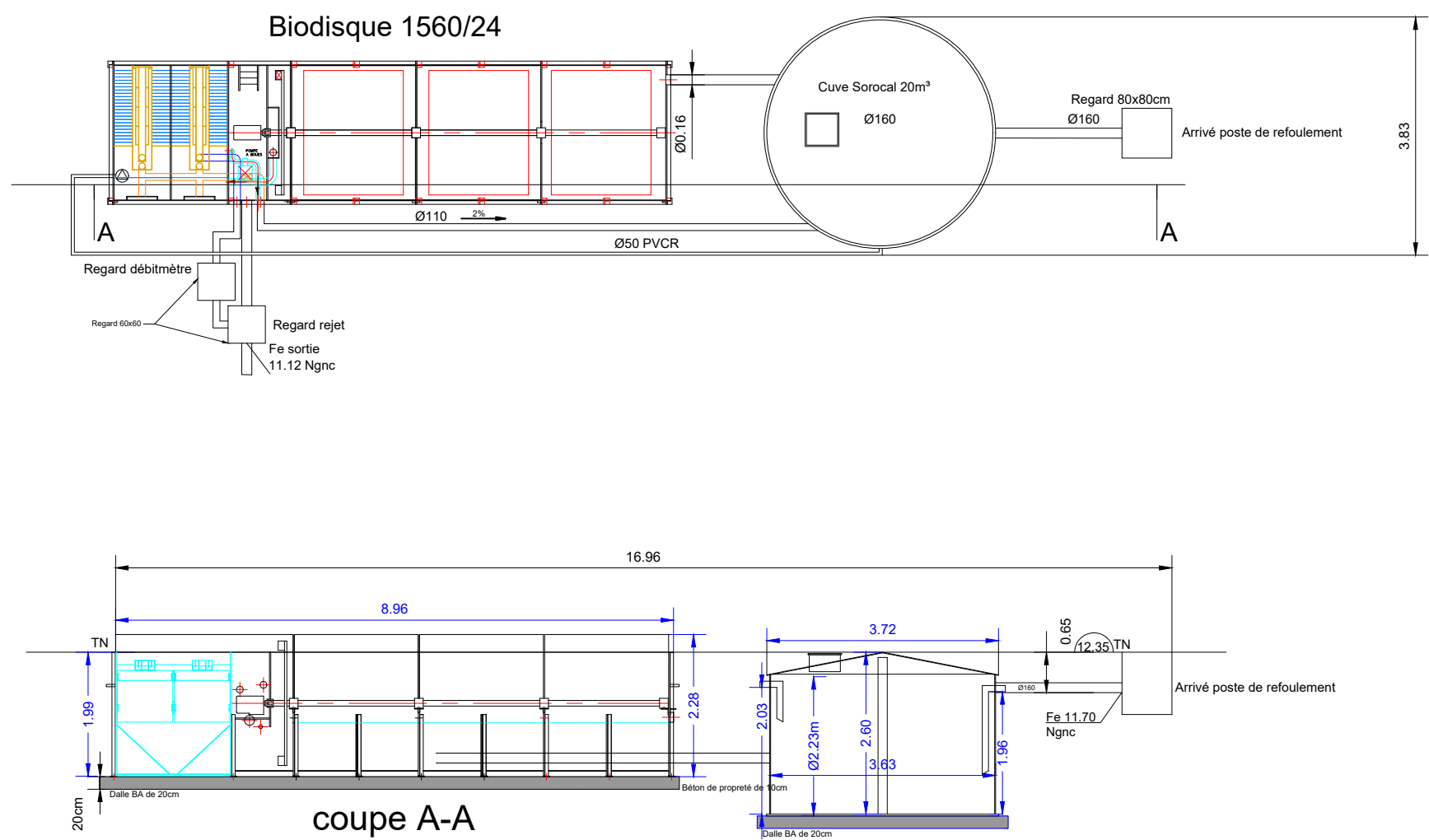
ANNEXE VII

CARACTÉRISTIQUES DE LA STATION D'ÉPURATION ET NOTE TECHNIQUE VRD

Coupe de principe sur ensemble débourbeur séparateur hydrocarbure



Plan de principe station de traitement EU - Bio-disque 288 EH



Nouvelle Calédonie
Province sud
Commune de PAITA

CENTRE COMMERCIAL
NOVA

ARCHITECTE

ARCHITECTE :
COURTOT NICOLAS
ARCHITECTURE sarl
BP 18 392 - 98 857 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie
Tel: (+687) 23 69 04
Fax: (+687) 28 69 04
Email: direction.nca@lagoon.nc

Indice	Date	Objet des modifications du plan d'origine
A	Février 2021	Etablissement

Plan en coupe systèmes de traitement

Date :Février 2021

PC

PLAN VRD N°:03

Echelle : 1/100

Indice de modification

A

PERMIS DE CONSTRUIRE

Maîtrise d'ouvrage

SARL NOVA

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL
SUPERMARCHÉ ET BOUTIQUES**

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PCM - Mémoire technique, descriptif
VRD

Maîtrise d'œuvre

Bureau d'études Infrastructures
3, rue Dolbeau ZI Ducos
BP 9325 - 98 807 NOUMEA CEDEX
Tél: 27.85.78 Fax : 27.85.96



Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Présentation du projet.....	3
1.1 - Informations générales	3
1.2 - Données utilisées pour réaliser le projet	3
1.3 - Contraintes – servitudes	3
CHAPITRE 2 - Nature et phasage des travaux	3
CHAPITRE 3 - Descriptif détaillé du projet	3
3.1 - Terrassements.....	3
3.1.1 - Préparation de chantier – travaux préliminaires.....	4
3.1.2 - Implantation - piquetage Terrassements du lot	4
3.2 - Parking.....	4
3.2.1 - Accès.....	4
3.2.2 - Emprise du parking – profil type.....	4
3.2.3 - Revêtement	5
3.3 - Assainissement des eaux pluviales	5
3.3.1 - Description	5
3.3.2 - Dimensionnement	5
3.3.3 - Dimensionnement du déboureur - séparateur d'hydrocarbure	6
3.4 - Alimentation en eau potable.....	8
3.4.1 - Description	8
3.4.2 - Dimensionnement	8
3.5 - Assainissement des eaux usées	9
3.5.1 - Description	9
3.5.2 - Schéma de traitement	9
3.5.3 - Dimensionnement	10
CHAPITRE 4 - ANNEXES.....	12
4.1 - Annexe 1 : Note de calcul eaux pluviales	12
4.2 - Annexe 2 : Note de calcul réseau AEP	13
4.3 - Annexe 3 : Fiches techniques	14

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

CHAPITRE 1 - Présentation du projet

1.1 - Informations générales

La SARL NOVA ont missionné le bureau d'études BECIB en juin 2019 pour l'étude technique VRD du projet de construction du centre commercial de PAITA sur le lot 29, partie du lot 25 morcellement de la société des établissements Martin situé en bordure du boulevard de l'Arène du sud au niveau du Lycée Anova, sur la commune de PAITA.

Le présent mémoire présente en détail l'ensemble des travaux de VRD à réaliser. Cet ouvrage est annexé de tous les plans nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1.2 - Données utilisées pour réaliser le projet

- ✓ Recommandations techniques générales et particulières (CdC, CCTG, DTU...)
- ✓ Spécifications du maître d'ouvrage et de l'architecte
- ✓ Données cartographiques et topographiques existantes
- ✓ Visite sur site
- ✓ Consultation de la SEUR pour le raccordement aux réseaux existants.

1.3 - Contraintes – servitudes

Le projet sera desservi au nord par le giratoire Anova et au sud par la rue Héloïse Luiggi depuis le futur giratoire du Boulevard Sud.

CHAPITRE 2 - Nature et phasage des travaux

L'aménagement du projet sera réalisé en une seule tranche.
Les aménagements des VRD traités comprennent :

- Réalisation des terrassements de voiries
- Réalisation des voiries et parkings
- Réalisation des réseaux eaux pluviales, eaux usées-eaux vannes, AEP;
- Réalisation des systèmes de traitement d'eaux pluviales et d'eaux usées;

CHAPITRE 3 - Descriptif détaillé du projet

3.1 - Terrassements

L'ensemble du terrain est en zone inondable de risque moyen à faible, le bâtiment sera sur pilotis afin de ne pas créer d'obstacle aux écoulements et de limiter l'impact hydraulique sur le milieu.

Le parking sera réalisé en remblais côté bâtiment avec une pente d'environ 1 à 2% vers le Sud-Est pour rejoindre le terrain naturel.

La cours de service et le parking employés nord seront calés au niveau du terrain naturel.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

- Le bâtiment sera calé à la cote 13.10Ngnc.
- Les terrassements respecteront les pentes de talus tel que 3H/2V en déblais dans les horizons d'argile graveleuse et 3H/2V en remblais.
- Des pentes seront données aux plates-formes pour l'écoulement des eaux pluviales récupérées par des avaloires ou des fossés jusqu'à l'exutoire existant.
- Un mur de soutènement sera réalisé le long de la limite foncière avec la rue Héloïse Luigi.

En général, les terrassements devront faire l'objet d'un contrôle géotechnique (essais à la plaque et vbs), essais effectués par un laboratoire géotechnique. Compte tenu de l'emplacement du terrain aucun matériau de déblais ne pourra être réutilisé en couche de forme ou remblais de masse.

3.1.1 - Préparation de chantier – travaux préliminaires

- Débroussaillage
- Déforestation
- Décapage de la terre végétale

3.1.2 - Implantation - piquetage Terrassements du lot

Les terrassements de voirie comprennent :

- ✓ Les déblais nécessaires à atteindre la Partie supérieure des Terrassements (P.S.T) pour l'assise de la chaussée
- ✓ Le terrassement avec une pente des talus de 3H/2V en remblais et 3H/2V en déblais
- ✓ Les remblais
- ✓ La réalisation des accotements
- ✓ La réalisation des fossés pour la gestion des eaux pluviales

3.2 - **Parking**

3.2.1 - Accès

L'accès au centre commercial se fera depuis le futur giratoire au sud du Mac Donald en créant un accès sur la rue Héloïse Luigi et depuis le giratoire Anova.

3.2.2 - Emprise du parking – profil type

L'emprise du parking (hors accotement) totalise une largeur de dix-sept mètres cinquante (17.5m).

Les allées sont à double sens.

Une allée comprend:

- Des stationnements (place de 2.5m x 5.5 mètres) de chaque côté.
- D'une voie de circulation de 6.5m

Les allées sont bordées par une voie de 7m permettant la circulation à double sens.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

Structure du parking envisagée (structure dimensionnée par un laboratoire géotechnique)

La structure des parkings et des allées intérieurs aux parkings est composée de :

- Couche de forme : épaisseur 0,8 mètres en matériaux D 0/80 type C1B4
- Couche de base en Grave Naturelle Traitée (G.N.T) : épaisseur 0,18 mètres en matériaux D 0/31.5

La structure de la voirie est composée de :

- Couche de forme : épaisseur 0,8 mètres en matériaux D 0/80 type C1B4
- Couche de base en Grave Naturelle Traitée (G.N.T) : épaisseur 0,28 mètres en matériaux D 0/31.5

La chaussée fera l'objet de contrôles géotechniques afin de garantir la bonne réalisation des travaux.

3.2.3 - Revêtement

Le revêtement sera proposé en enrobé type BBSG d'épaisseur 6 cm.

3.3 - **Assainissement des eaux pluviales**

3.3.1 - Description

Le projet est découpé en trois zones et comporte 3 exutoires :

- La partie Nord-Est comprenant la voie d'accès depuis le giratoire Anova est collectée par des regards de type avaloire ou grille concave puis dirigées directement dans la Karicouié au nord du projet.
- La partie Nord-Ouest comprenant une partie des eaux de toiture est collectée par des regards de type avaloire ou grille puis dirigées directement dans la Karicouié au nord-ouest du projet.
- La partie Sud-Ouest comprenant une partie des eaux de toiture est collectée par des regards de type avaloire ou grille concave puis dirigées vers le réseau busé en remplacement du fossé existant le long de la rue Héloïse Luigi au sud-ouest du projet.

3.3.2 - Dimensionnement

Les hypothèses prises en compte pour le dimensionnement sont les suivantes :

- Coefficients de MONTANA
 - Région d'étude : Dumbéa Nord
 - Période de retour : 10 ans.
 - Coefficient de Montana : $a=3.545$ et $b=-0.261$
- Coefficient d'imperméabilisation :
 - Surfaces construites (toiture) : 1,00
 - Surfaces naturelles: 0,5
 - Voiries : 1.00
 - Emprise foncière pour de futures constructions : 0.9
- Pente des réseaux et vitesse :

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

- $I \geq 1 \%$
- $V < 4 \text{ m/s}$

- Nature des conduites :
 - Canalisation PVC CR8 : $K=90$
 - Canalisation PE CR8 : $K=90$
 - Fossés : $K = 25$

3.3.3 - Dimensionnement du déboureur - séparateur d'hydrocarbure

Les eaux pluviales des parkings transiteront par des déboueurs séparateurs d'hydrocarbures situés au nord-est (SEP1), sud-est (SEP04), nord-ouest (SEP2) et au sud-ouest (SEP03) du projet.

Le dimensionnement respecte les normes NF EN 858-1 et NF EN 858-2.

Les hypothèses sont les suivantes :

- Le séparateur est destiné à traiter les eaux de pluies des voies et parkings découverts.
- Le rejet se fait directement dans le fossé à l'est de la parcelle. (teneur maximale en hydrocarbures résiduels de 5mg/l)
- Le séparateur est équipé d'un dispositif de dérivation permettant l'écoulement dépassant le débit maximal admissible par le dit séparateur.

En conséquence le séparateur sera de classe S - I – P avec :

- ✓ Un déversoir d'orage (le débit des eaux de pluie traité est de 20% du débit décennal)
- ✓ Un coalesceur de type lamellaire
- ✓ Un système d'obturation automatique lorsque la couche d'hydrocarbures est trop importante, évitant ainsi les rejets accidentels.

3.3.3.1 - Séparateur hydrocarbure Nord-Est (SEP1) :

Le débit projet pour une période de retour décennale est de 385 l/s en entrée du séparateur.

La taille nominale du séparateur est déterminé par la formule : **$TN = (QR + fx.Qs).fd$**

TN : Taille nominale du séparateur calculée

QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur : **$QR = 385 \cdot 0.2 = 77 \text{ l/s}$**

fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : **$fx = 1$**

Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde : **$Qs = 0$**

fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés : **$fd = 1$**

$TN = (77 + 0) \cdot 1 = 77 \text{ l/s}$

La taille nominale du séparateur est de 77 l/s.

Pour une quantité de boues faible, le volume du déboureur est déterminé par la formule :

$V = (100 \cdot TN) / fd$

$V = (100 \cdot 77) / 1 = 7700 \text{ l}$

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

Le volume du débourbeur est de 7.7 m³.

3.3.3.2 - Séparateur hydrocarbure Sud-Est (SEP04) :

Le débit projet pour une période de retour décennale est de 513 l/s en entrée du séparateur.

La taille nominale du séparateur est déterminé par la formule : **TN= (QR+fx.Qs).fd**

TN : Taille nominale du séparateur calculée

QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur : **QR** = 513*0.2= 102l/s

fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : **fx** = 1

Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde : **Qs** = 0

fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés : **fd** = 1

TN= (102+0).1= 102 l/s

La taille nominale du séparateur est de 102 l/s.

Pour une quantité de boues faible, le volume du débourbeur est déterminé par la formule :

V= (100 .TN)/ fd

V= (100 . 102)/ 1= 10 200l

Le volume du débourbeur est de 10.2 m³.

3.3.3.3 - Séparateur hydrocarbure Nord-Ouest (SEP2) :

Le débit projet pour une période de retour décennale est de 55 l/s en entrée du séparateur.

La taille nominale du séparateur est déterminé par la formule : **TN= (QR+fx.Qs).fd**

TN : Taille nominale du séparateur calculée

QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur : **QR** = 55*0.2= 11l/s

fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : **fx** = 1

Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde : **Qs** = 0

fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés : **fd** = 1

TN= (11+0).1= 11 l/s

La taille nominale du séparateur est de 11 l/s.

Pour une quantité de boues faible, le volume du débourbeur est déterminé par la formule :

V= (100 .TN)/ fd

V= (100 . 11)/ 1= 1 100l

Le volume du débourbeur est de 1.1 m³.

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

3.3.3.1 - Séparateur hydrocarbure Sud-Ouest (SEP03) :

Le débit projet pour une période de retour décennale est de 93 l/s en entrée du séparateur.

La taille nominale du séparateur est déterminé par la formule : **TN= (QR+fx.Qs).fd**

TN : Taille nominale du séparateur calculée

QR : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur : **QR** = 93*0.2= 19l/s

fx : Facteur relatif à l'entrave selon la nature du déversement : **fx** = 1

Qs : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde : **Qs** = 0

fd : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés : **fd** = 1

TN= (19+0).1= 19 l/s

La taille nominale du séparateur est de 19 l/s.

Pour une quantité de boues faible, le volume du débourbeur est déterminé par la formule :

V= (100 .TN)/ fd

V= (100 . 19)/ 1= 1 900l

Le volume du débourbeur est de 1.9 m³.

3.4 - *Alimentation en eau potable*

3.4.1 - Description

Alimentation

L'alimentation en eau potable et en eau incendie sont réalisées à partir du réseau communal, par un branchement en PVC DN200 pour le réseau incendie et un branchement en PVC DN110 pour l'alimentation en eau potable.

La conduite ø110 existante le long de la rue Héloïse Luiggi sera remplacée par une conduite en PVCR ø250 depuis la conduite principale existante du Boulevard de l'Arène du sud afin de subvenir au besoin en eaux pour la défense incendie du projet.

Le poteau incendie existant du plateau sportif sera raccordé sur cette nouvelle conduite.

Réseau

Trois poteaux d'incendie seront mis en place sur le parking proche du centre commercial.

Deux poteaux seront à proximité de la façade principale et le troisième proche de la cours de services.

3.4.2 - Dimensionnement

Le réseau d'eau potable a été dimensionné avec le logiciel Porteau en considérant 3 poteaux incendie ouvert conformément à la réglementation sur la défense extérieur contre l'incendie

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

de la DSCGR et à la consommation du centre commercial. La note de calcul est jointe en annexe.

Le réseau de plomberie a été dimensionné par le Bureau d'étude S3E. Les notes de calcul sont jointes en annexe.

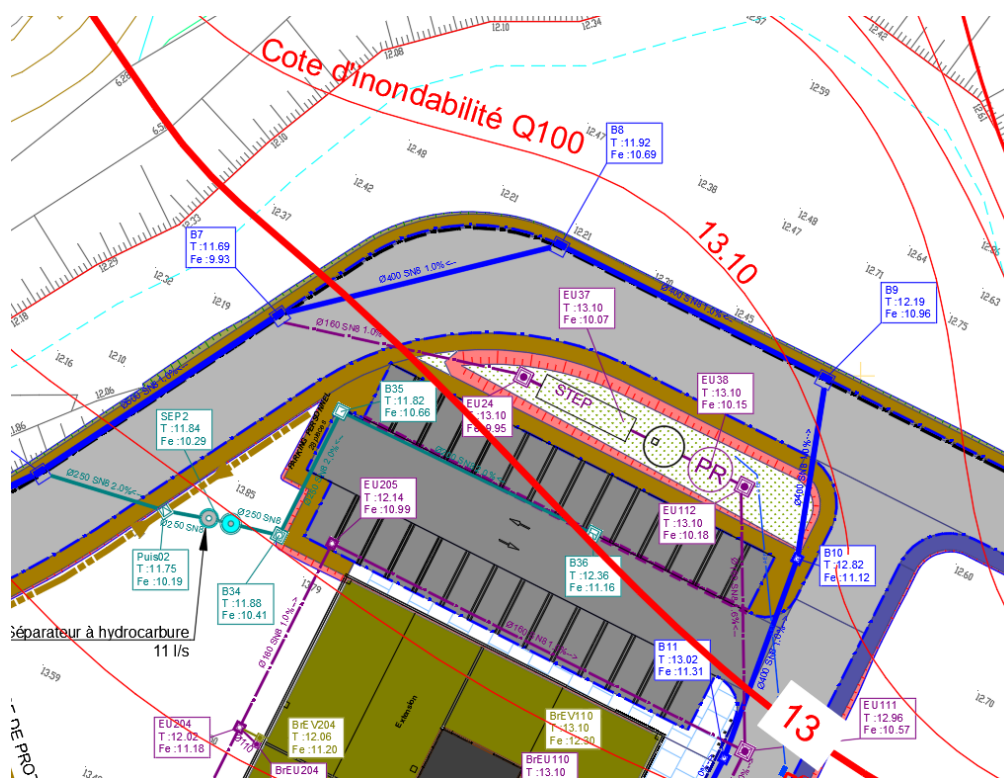
3.5 - Assainissement des eaux usées

3.5.1 - Description

Les eaux grises transiteront par des Séparateurs à graisses.

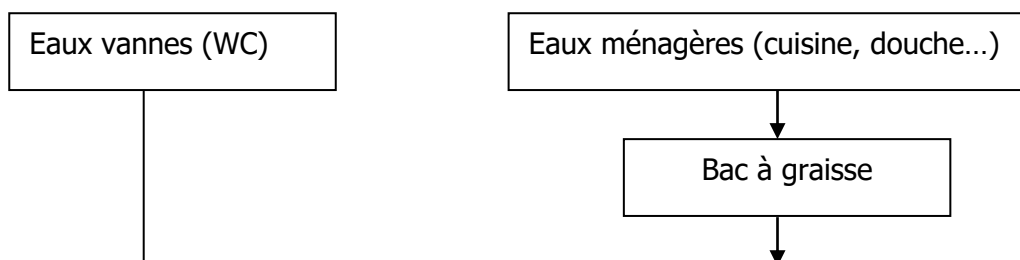
Les différentes évacuations d'eaux usées du centre commercial seront collectés par un réseau sous parking jusqu'au poste de relevage prévu à proximité de la cour de réception. Les eaux sont ensuite refoulé jusqu'à la station biosdisques de capacité 288EH.

La station biosdisque est située au nord du projet à la cote 13.10Ngnc au-dessus de la cote d'inondabilité pour la crue centennale.

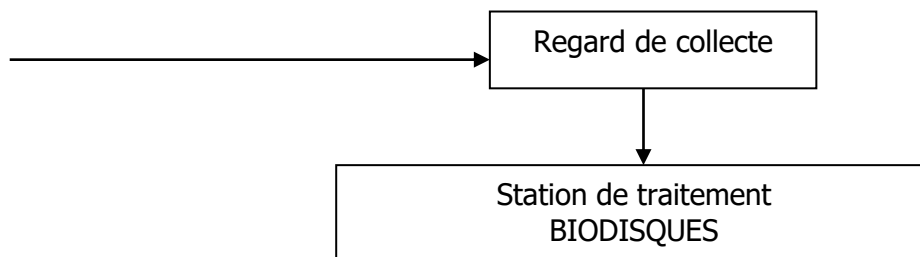


Plan d'implantation de la STEP avec cote d'inondabilité centennale

3.5.2 - Schéma de traitement



Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021



3.5.3 - Dimensionnement

Hypothèse Nombre d'équivalent-habitants (eqH)

Effectif public : 1 usagé/ 2m² sur le tiers de la surface de vente

Effectif personnel commerce : 1 employé / 50m²

Effectif personnel bureau : 1 employé / 25m²

Personnel de bureaux : 0.5 eq/employé

Publics, occupation occasionnelle : 0.05 eqH/usager

Nombre total d'équivalent-habitants Centre Commercial : eqH

En l'absence d'élément sur les projets envisagés sur les réserves foncières. Ces dernières non pas été prise en compte dans le calcul de la station de traitement des eaux usées.

Calcul du nombre d'équivalent-habitants

BECIB / Centre commercial NOVA			Page 10 sur 14
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

Centre commercial

local	surface commerciale en m²	surface en m² réserve	surface en m² bureau	règle de calcul public	effectif public	effectif personnel	Total
hypermarché	3581	1476	464	2pers/m² sur le tiers de la surface de vente	2388	120	2508
mail	2143		-	1pers/5m²	429	0	429
mail (extension)	154		-	1pers/5m²	31	0	31
boutiques (x22)	2327	1311		1pers/2m² sur le tiers de la surface de vente	388	73	461
magazin THIRIET	281			2pers/m² sur le tiers de la surface de vente	188	6	194
food court (x5)	265			1pers/m² surface de restauration (moitié du local)	133	20	153
Drive	153					4	4
					3557	219	3776
EH Total STEP					178	110	288

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

CHAPITRE 4 - ANNEXES

4.1 - Annexe 1 : Note de calcul eaux pluviales

BECIB / Centre commercial NOVA			Page 12 sur 14
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

4.2 - Annexe 2 : Note de calcul réseau AEP

BECIB / Centre commercial NOVA			Page 13 sur 14
Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

4.3 - Annexe 3 : Fiches techniques

- Débourbeur séparateur hydrocarbure
- Bacs à graisse

Document	Version	Modification : ordre	Date
Mémoire VRD PC	1	A	24/02/2021

	DOC – N°	CAPSE 2020-10770-01_DD-rev1
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Centre commercial NOVA – Commune de Paita – SARL NOVA	

ANNEXE VIII

CONTRAT TYPE D'ENTRETIEN DE LA STEP

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

- ANNEXE TECHNIQUE
- ANNEXE PRESTATIONS

ARTICLE 1 – RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire est le seul responsable du bon fonctionnement de l'installation permettant d'assurer une bonne qualité du traitement conformément aux normes de rejet standard.

L'existence d'un contrat d'entretien ne permet pas de transférer cette responsabilité juridique.

Le pompage de boues et de flottants, leur évacuation et leur traitement au centre d'enfouissement technique découlent de la responsabilité du propriétaire

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat est constitué des documents suivants, qui prévalent dans l'ordre :

- Les Conditions Particulières présentes et leurs annexes (Réf. CP ENT 02.95A),
- Les Conditions Générales jointes (Réf. CG ENT 02.95A),

a pour objet, de définir les modalités selon lesquelles, le prestataire s'engage à assurer l'entretien de la station qui traite les eaux usées des résidences. :

les prestations définies dans les pièces constitutives du Contrat.

ARTICLE 3 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat prendra effet **à la signature du Contrat.**

La durée du contrat est de (1) an renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Le contrat est de la forme P2 Entretien.

L'équipement pris en charge est celui décrit en annexe technique.

- **Description des interventions** (Voir annexe prestation)

SOCOMETRA pourra assurer l'extraction et l'évacuation des boues, des flottants, des refus de dégrillage et de dessablage et des graisses, après avoir informé le Propriétaire de la nécessité d'une intervention et après avoir reçu l'aval écrit de ce dernier.

Si le bon fonctionnement de la station et un niveau de rejet conforme ne peuvent être obtenus faute de travaux d'amélioration, SOCOMETRA effectue les propositions nécessaires pour améliorer les résultats. Ces propositions sont faites sous forme de devis indiquant les spécifications techniques des travaux et les conditions commerciales correspondantes.

- **Elimination ces boues**

Le traitement des boues n'est pas inclus dans la prestation. Ces interventions seront réalisés par Socometra et facturés à l'intervention. . Cependant pour assurer un minimum de transparence, le prestataire s'engage sur un montant maximum annuel d'évacuation des boues.

Il consiste à vidanger le bassin de stockage des boues et à pomper les flottants en surface du bassin d'accumulation et du clarificateur.

Le volume maximum d'extraction et de traitement des boues est de 52 m³ en moyenne pour 1 année., soit un coût annuel maximum moyen 680 224 CFP H.T, divisé en 333 800 CFP HT de prestation de pompage et 346 424 fCFP de traitement des déchets (52 m³ à 6 662 CFP du m³).

Le coût actuel de traitement des boues au centre d'enfouissement technique de Ducos est de 6 662 F XPF HT / tonne. L'augmentation de ce coût entraînera une augmentation de l'estimation du coût d'élimination des boues..

- **Responsabilités du prestataire**

Les stations à disques biologiques utilisent un procédé d'épuration entièrement biologique Il est donc nécessaire de prendre certaines précautions d'utilisation soit pour les rejets non dégradables, soit pour les produits utilisés. Nous conseillons donc l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90 et 95 %.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée dans les cas suivants :

- ❖ Quantité anormale de produits bactéricides présent dans les eaux usées
- ❖ Présence dans la fosse de prétraitement de tous produits étrangers à ceux généralement présents dans les eaux usées domestiques (peinture, solvant, produits chimiques, etc.)
- ❖ Liste des produits et rejets interdits

REJETS FORMELLEMENT INTERDITS	PRODUITS DECONSEILLES à DOSE MASSIVE
Gravats, cailloux, bâtonnets, plastiques, flacons, emballages caoutchouc, préservatifs...	Eau de javel
Serviettes hygiéniques, lingette à usage unique, couches, coton,...	Huiles, graisses de cuisine ...
Hydrocarbures et dérivés (essence, gazole, pétrole, grésil)...	Sel
Produits chimiques, désinfectants, soude caustique ou déboucheurs de canalisations...	Tous produits bactéricides
Saumures d'adoucisseurs d'eau	
Eaux de filtration de piscine	

Nous conseillons l'utilisation de produits d'entretien biodégradables à 90-95 %.

- **Dépannages**

En dehors des visites contractuelles, le **PRESTATAIRE** mettra à disposition, à toute heure du jour, un service de dépannage chargé d'intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard dans les **VINGT QUATRE (24) heures**, sur simple appel téléphonique du CLIENT. Cette prestation fera l'objet d'une facturation séparée.

Les opérations de dépannages, provenant de la responsabilité pleine et entière du PROPRIETAIRE et ne mettant pas en cause la responsabilité du prestataire seront facturées pour les vidanges suivant la grille tarifaire en vigueur et pour la main d'œuvre sur la base des tarifs suivants :

- o ouvrier qualifié : 2800 FCP HT/h
- o technicien électromécanicien ou plombier : 4500 FCP HT/h
- o Petites fournitures : sur présentation de facture, prix HT augmenté d'un coefficient de gestion de 10%.
- o Autres fournitures hors garantie : sur devis.

- **Périodicité des visites**

L'obligation est faite au PRESTATAIRE () d'assurer **UNE (1) visite toutes 2 semaines pour une station sans télétransmission, soit vingt six (26) visites par an**, au cours desquelles seront effectuées les opérations décrites en **Annexe Prestations**.

Fait à Nouméa, le2012
en 2 exemplaires originaux.

«**Le CLIENT**»
Lu et Approuvé

«**Le PRESTATAIRE**»
Lu et Approuvé

ANNEXES TECHNIQUES

MATERIEL PRIS EN CHARGE

Le présent contrat a pour objet d'assurer l'entretien de l'ensemble de la station par culture Fixé biodisque 333 EqH

1. Installations de traitement de eaux résiduaires de type biodisque et de fabrication PMT

- o Un poste de relevage
- o Fosse de prétraitement
- o Un biodisques
- o 1 décanteur lamellaire
- o 1 pompe à boues
- o 1 coffret de commande électrique avec surpresseur d'air.

ANNEXE PRESTATIONS

L'Entrepreneur s'engage à effectuer les prestations suivantes :

STATION D'EPURATION

Une fois toutes les 2 semaines

- Contrôle visuel du fonctionnement normal de la station (écoulements gravitaires, débit des pompes, alarme),
- Nettoyage du décanteur

Une fois tous les 6 mois

- Vidanger les boues des compartiments de stockage des boues

Une fois par an

- Contrôle complet de la station, niveau d'huile des moteurs

POMPE A BOUES

Une fois par mois

- Contrôle visuel du fonctionnement normal des pompes (débouchage si nécessaire).

Une fois par trimestre

- Vérification des pompes, mesures des isollements électriques et de l'usure des roues hydrauliques.

EXPLOITATION ET SUIVI DE LA STATION

- Analyse d'autosurveillance de l'effluent de sortie de station d'épuration : Mesure du niveau de qualité de l'eau traitée (test de Guérree).
- Analyses annuelles d'autosurveillance sur les effluents d'entrée et de sortie de station d'épuration, à partir d'un échantillon moyens journalier ; Mesure des paramètres suivants : Débit, pH, DBO5, DCO, MES.
- Consignation des relevés et des test de qualité d'eau sur le cahier de suivi.
- Les fiches d'entretien seront visées par le client ou son représentant : Un exemplaire de la fiche de passage est remis au client après chaque visite.

TÂCHES COMMUNES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Examen visuel des installations

Essai de fonctionnement

Vérification des points suivants :

- Etat des bobines des relais
- Intensités et tensions absorbées par chacune des pompes
- Réglages des relais de protection thermiques des pompes
- Des organes de coupure
- Isolement électrique de chaque moteur de pompe

Essai des signalisations

Contrôle de l'automatisme

Vérification des câblages, prise de courant, éclairage

Nettoyage, dépoussiérage

Relevé des compteurs